

## DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SEANCE DU 29 MARS 2024

*Convocation du : 21 mars 2024 - Affichée le 21 mars 2024*  
*Nombre de membres : Afférents au Comité Syndical : 18 - En exercice : 18*  
*De la délibération DL-2024-01 à DL-2024-05 : Présents : 11 - Procurations : 03*

Numéro	Titre	Sens du vote
<b>DL-2024-01</b>	BUDGET DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE COCAGNE : Adoption du compte de gestion 2023	Approuvée à l'unanimité
<b>DL-2024-02</b>	BUDGET DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE COCAGNE : Adoption du compte administratif 2023	Approuvée à l'unanimité
<b>DL-2024-03</b>	BUDGET DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE COCAGNE : Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2023 sur la gestion 2024	Approuvée à l'unanimité
<b>DL-2024-04</b>	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024	Approuvée à l'unanimité
<b>DL-2024-05</b>	PARTICIPATION DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE COCAGNE A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION DU TARN POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT COUVRANT LES RISQUES FINANCIERS ENCOURUS PAR LES COLLECTIVITES EN VERTU DE LEURS OBLIGATIONS A L'EGARD DU PERSONNEL POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2028	Approuvée à l'unanimité

**Le Président** : M. Bernard CARAYON



DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES

**PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS DE COCAGNE**Espace Ressources – Rond-Point de Gabor – 81370 ST-SULPICE-LA-POINTE  
☎ : 05.63.41.89.12**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 29 MARS 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES** : Afférents au Comité Syndical : 18 En exercice : 18  
Qui ont pris part à la délibération : 11 Nombre de procurations : 03

**DATE DE CONVOCATION** : 21 mars 2024 **DATE D’AFFICHAGE** : 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-neuf mars à neuf heures, le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne, légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Lavaur sous la présidence de M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président, en l'absence de M. Bernard CARAYON, Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne, empêché.

**Délégués présents avec voix délibérative** :

COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES	DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS
C/C LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT	M. Thierry BARDOU (Titulaire)
C/C SOR ET AGOUT	M. Francis CESCATO (Titulaire) Mme Annette VEITH (Titulaire) M. Roland SABARTHES (Suppléant) M. Bernard PINEL (Suppléant)
C/C TARN-AGOUT	M. Gérard PORTES (Titulaire) M. Christian JOUVE (Titulaire) M. Gilles CORMIGNON (Titulaire) Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire) M. Jean-Paul ROCACHÉ (Titulaire) M. Didier BELAVAL (Titulaire)

**Délégués titulaires appelés à siéger absents et excusés** :

- C/C LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT : M. Mathieu FAU (*pouvoir à M. Thierry BARDOU*), Mme Judith AJCHENBAUM et M. Jean-Jacques AYRAL
- C/C SOR ET AGOUT : Mme Dominique COUGNAUD, M. Michel ORCAN (*pouvoir à M. Francis CESCATO*), M. Jean-Louis HORMIERE et M. Sylvain FERNANDEZ
- C/C TARN-AGOUT : M. Bernard CARAYON (*pouvoir à M. Jean-Paul ROCACHÉ*) et M. Emmanuel DAVID

**Secrétaire de séance** : M. Gilles CORMIGNON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2024**

**OBJET DE LA DELIBERATION :** **BUDGET DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE COCAGNE : Adoption du compte de gestion 2023**

*(DELIBERATION N° DL-2024-01)*

M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente à l'Assemblée le compte de gestion 2023 du budget du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Cocagne établi par M. Bruno REVERDY, Comptable public du PETR du Pays de Cocagne, qui doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du Comptable public à l'ordonnateur. Il reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2023.

Le compte de gestion 2023 du budget du PETR du Pays de Cocagne, dressé par le Comptable public, présente bien une identité de valeurs avec le compte administratif 2023 de M. le Président. Il n'appelle ni observations ni réserves.

Le Comité Syndical ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5741-1-II, L. 5711-1, L. 5211-1, L. 2121-31 et D. 2343-2 et suivants,
- Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif de M. le Président et du compte de gestion de M. le Comptable public du budget du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne pour l'exercice 2023,
- Entendu l'exposé de M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOpte le compte de gestion 2023 du budget du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne, arrêté par M. le Comptable Public et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2023, comme suit :

	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b> (en euros)	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b> (en euros)	<b>TOTAL DES SECTIONS</b> (en euros)
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	78 179,00	353 768,00	431 947,00
Titres de recettes émis (b)	4 092,06	375 794,30	379 886,36
Réductions de titres (c)		141 447,76	141 447,76
Recettes nettes (d=b-c)	4 092,06	234 346,54	238 438,60
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	78 179,00	353 768,00	431 947,00
Mandats émis (f)	1 414,80	214 581,39	215 996,19
Annulations de mandats (g)		3 397,99	3 397,99
Dépenses nettes (h=f-g)	1 414,80	211 183,40	212 598,20
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d-h) Excédent	2 677,26	23 163,14	25 840,40
(h-d) Déficit			

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Lavour, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Président**

**Bernard CARAYON**



**Le secrétaire de séance**

**Gilles CORMIGNON**



DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES

**PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS DE COCAGNE**

Espace Ressources – Rond-Point de Gabor – 81370 ST-SULPICE-LA-POINTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 29 MARS 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES** : Afférents au Comité Syndical : 18 En exercice : 18  
Qui ont pris part à la délibération : 11 Nombre de procurations : 02

**DATE DE CONVOCATION** : 21 mars 2024 **DATE D’AFFICHAGE** : 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-neuf mars à neuf heures, le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne, légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Lavaur sous la présidence de M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président, en l'absence de M. Bernard CARAYON, Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne, empêché.

**Délégués présents avec voix délibérative :**

COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES	DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS
C/C LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT	M. Thierry BARDOU (Titulaire)
C/C SOR ET AGOUT	M. Francis CESCATO (Titulaire) Mme Annette VEITH (Titulaire) M. Roland SABARTHES (Suppléant) M. Bernard PINEL (Suppléant)
C/C TARN-AGOUT	M. Gérard PORTES (Titulaire) M. Christian JOUVE (Titulaire) M. Gilles CORMIGNON (Titulaire) Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire) M. Jean-Paul ROCACHÉ (Titulaire) M. Didier BELAVAL (Titulaire)

**Délégués titulaires appelés à siéger absents et excusés :**

- C/C LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT : M. Mathieu FAU (*pouvoir à M. Thierry BARDOU*), Mme Judith AJCHENBAUM et M. Jean-Jacques AYRAL
- C/C SOR ET AGOUT : Mme Dominique COUGNAUD, M. Michel ORCAN (*pouvoir à M. Francis CESCATO*), M. Jean-Louis HORMIERE et M. Sylvain FERNANDEZ
- C/C TARN-AGOUT : M. Bernard CARAYON (*pouvoir à M. Jean-Paul ROCACHÉ*) et M. Emmanuel DAVID

**Secrétaire de séance** : M. Gilles CORMIGNON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2024**

**OBJET DE LA DELIBERATION :** **BUDGET DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE COCAGNE : Adoption du compte administratif 2023**

*(DELIBERATION N° DL-2024-02)*

M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente le compte administratif 2023 du budget du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne.

Le Comité Syndical ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5741-1-II, L. 5711-1, L. 5211-1, L. 2121-31 et D 2342-11,
- Considérant que M. le Président a été empêché d'assister à la séance et que l'Assemblée siège sous la présidence de M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président,
- Entendu l'exposé de M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Et après en avoir délibéré, PAR 13 VOIX POUR (Non prise en compte du pouvoir de M. Bernard CARAYON) – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

- **ADOpte** le compte administratif du budget du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne arrêté, pour l'exercice 2023, comme suit :

		Dépenses (€)	Recettes (€)
<b>Réalisation de l'exercice</b>	Section de fonctionnement	211 183,40 €	234 346,54 €
	Section d'investissement	1 414,80 €	4 092,06 €
<b>Reports de l'exercice 2022</b>	Report en section de fonctionnement (002)		146 309,65 €
	Report en section d'investissement (001)		1 910,32 €
<b>TOTAL (réalisation + reports)</b>		<b>212 598,20 €</b>	<b>386 658,57 €</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en 2024</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	1 938,53 €	
	<b>Total des restes à réaliser à reporter en 2024</b>	<b>1 938,53 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	Section de fonctionnement	211 183,40 €	380 656,19 €
	Section d'investissement	3 353,33 €	6 002,38 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>214 536,73 €</b>	<b>386 658,57 €</b>

- **HABILITE** M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Lavour, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Président**

**Bernard CARAYON**



**Le secrétaire de séance**

**Gilles CORMIGNON**



DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES

**PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS DE COCAGNE**Espace Ressources – Rond-Point de Gabor – 81370 ST-SULPICE-LA-POINTE  
☎ : 05.63.41.89.12**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 29 MARS 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES :** Afférents au Comité Syndical : 18 En exercice : 18  
Qui ont pris part à la délibération : 11 Nombre de procurations : 03

**DATE DE CONVOCATION :** 21 mars 2024 **DATE D’AFFICHAGE :** 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-neuf mars à neuf heures, le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne, légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Lavour sous la présidence de M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président, en l'absence de M. Bernard CARAYON, Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne, empêché.

**Délégués présents avec voix délibérative :**

COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES	DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS
C/C LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT	M. Thierry BARDOU (Titulaire)
C/C SOR ET AGOUT	M. Francis CESCATO (Titulaire) Mme Annette VEITH (Titulaire) M. Roland SABARTHES (Suppléant) M. Bernard PINEL (Suppléant)
C/C TARN-AGOUT	M. Gérard PORTES (Titulaire) M. Christian JOUVE (Titulaire) M. Gilles CORMIGNON (Titulaire) Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire) M. Jean-Paul ROCACHÉ (Titulaire) M. Didier BELAVAL (Titulaire)

**Délégués titulaires appelés à siéger absents et excusés :**

- C/C LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT : M. Mathieu FAU (*pouvoir à M. Thierry BARDOU*), Mme Judith AJCHENBAUM et M. Jean-Jacques AYRAL
- C/C SOR ET AGOUT : Mme Dominique COUGNAUD, M. Michel ORCAN (*pouvoir à M. Francis CESCATO*), M. Jean-Louis HORMIERE et M. Sylvain FERNANDEZ
- C/C TARN-AGOUT : M. Bernard CARAYON (*pouvoir à M. Jean-Paul ROCACHÉ*) et M. Emmanuel DAVID

**Secrétaire de séance :** M. Gilles CORMIGNON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2024**

**OBJET DE LA DELIBERATION :** **BUDGET DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE COCAGNE : Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2023 sur la gestion 2024**

**(DELIBERATION N° DL-2024-03)**

M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle à l'Assemblée les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2023 du budget du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne pour décider de leur affectation sur l'exercice 2024.

Le Comité Syndical ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5741-1-II, L. 5711-1, L. 5211-1, L. 2121-31 et 2311-5,
- Entendu l'exposé de M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- **DECIDE** d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2023 sur la gestion 2024 comme suit :

Section INVESTISSEMENT	Résultat de Clôture de l'exercice 2022	Excédent	1 910,32 €
	Résultat de Clôture de l'exercice 2023	Excédent	2 677,26 €
	Résultat cumulé de l'exercice 2023	Excédent	<b>4 587,58 €</b>
RESTES A REALISER à reporter en 2024		Dépenses	1 414,80 €
		Recettes	0,00 €
Solde des RESTES A REALISER		Déficit	<b>1 414,80 €</b>
Excédent de financement des INVESTISSEMENTS			<b>3 172,78 €</b>
Section FONCTIONNEMENT	Résultat de fonctionnement reporté 2022	Excédent	146 309,65 €
	Résultat de Clôture de l'exercice 2023	Excédent	23 163,14 €
	Résultat cumulé de l'exercice 2023	Excédent	<b>169 472,79 €</b>

L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 soit 169 472,79 € est affecté :

- En section de fonctionnement au compte "002- résultat de fonctionnement reporté " pour : 169 472,79 €

L'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 soit 4 587,58 € est repris en section d'investissement au compte "001-solde d'exécution d'investissement reporté".

- **HABILITE** M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Lavour, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Président**

**Bernard CARAYON**



**Le secrétaire de séance**

**Gilles CORMIGNON**



DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES

# PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE COCAGNE

Espace Ressources – Rond-Point de Gabor – 81370 ST-SULPICE-LA-POINTE

☎ : 05.63.41.89.12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 29 MARS 2024

**NOMBRE DE MEMBRES :** Afférents au Comité Syndical : 18 En exercice : 18  
Qui ont pris part à la délibération : 11 Nombre de procurations : 03

**DATE DE CONVOCATION :** 21 mars 2024 **DATE D’AFFICHAGE :** 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-neuf mars à neuf heures, le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne, légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Lavaur sous la présidence de M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président, en l'absence de M. Bernard CARAYON, Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne, empêché.

### Délégués présents avec voix délibérative :

COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES	DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS
C/C LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT	M. Thierry BARDOU (Titulaire)
C/C SOR ET AGOUT	M. Francis CESCATO (Titulaire) Mme Annette VEITH (Titulaire) M. Roland SABARTHES (Suppléant) M. Bernard PINEL (Suppléant)
C/C TARN-AGOUT	M. Gérard PORTES (Titulaire) M. Christian JOUVE (Titulaire) M. Gilles CORMIGNON (Titulaire) Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire) M. Jean-Paul ROCACHÉ (Titulaire) M. Didier BELAVAL (Titulaire)

### Délégués titulaires appelés à siéger absents et excusés :

- C/C LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT : M. Mathieu FAU (*pouvoir à M. Thierry BARDOU*), Mme Judith AJCHENBAUM et M. Jean-Jacques AYRAL.
- C/C SOR ET AGOUT : Mme Dominique COUGNAUD, M. Michel ORCAN (*pouvoir à M. Francis CESCATO*), M. Jean-Louis HORMIERE et M. Sylvain FERNANDEZ.
- C/C TARN-AGOUT : M. Bernard CARAYON (*pouvoir à M. Jean-Paul ROCACHÉ*) et M. Emmanuel DAVID.

**Secrétaire de séance :** M. Gilles CORMIGNON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2024****OBJET DE LA DELIBERATION : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024****(DELIBERATION N° DL-2024-04)**

M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle à l'Assemblée que, dans un délai de 10 semaines maximum précédant l'examen du budget primitif 2024, un débat doit avoir lieu au sein du Comité Syndical sur les orientations budgétaires.

La note explicative de synthèse adressée à l'ensemble des délégués avec la convocation est accompagnée d'un rapport de présentation détaillé des orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président, procède à la présentation dudit rapport qui fait l'objet d'un débat en séance.

Le Comité Syndical ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5741-1-II, L. 5711-1, L. 5211-1, L. 2121-31 et L. 5211-36,
- Vu le dossier de présentation intitulé « Rapport d'orientations budgétaires 2024 » qui lui a été adressé avec la convocation en séance et est annexé à la présente délibération,
- Entendu l'exposé de M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- PREND acte de la transmission du rapport d'orientations budgétaires 2024, joint à la note de synthèse adressée avec la convocation à l'ensemble des délégués.
- PRECISE que ledit rapport d'orientations budgétaires 2024 a fait l'objet d'une présentation détaillée en séance et a donné lieu à un débat au sein du Comité Syndical.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Lavaur, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Président**

**Bernard CARAYON**



**Le secrétaire de séance**

**Gilles CORMIGNON**



## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

Dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif, un débat doit avoir lieu au sein du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Cognaçne sur les orientations budgétaires.

La note explicative de synthèse adressée à l'ensemble des délégués du Comité syndical avec la convocation est accompagnée d'un rapport de présentation détaillée des orientations budgétaires.

## SOMMAIRE

- I. LA SYNTHÈSE DES ACTIONS MENEES EN 2023
  
- II. L'ANALYSE DES RESULTATS 2023
  - A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
  - B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
  - C. LES DEPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT
  - D. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ET LA DETERMINATION D'AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT
  
- III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024
  - A. L'EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT
  - B. L'EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT
  - C. LES HYPOTHESES D'INVESTISSEMENT



## I. LA SYNTHÈSE DES ACTIONS MENEES EN 2023

En 2023, l'activité du PETR s'est déployée sur trois domaines d'intervention :

1. L'animation des procédures contractuelles (Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Contrat Territorial Occitanie, Contrats Atouts Tarn, fonds européens) ;
2. L'accompagnement des porteurs de projets locaux ;
3. Le pilotage des chantiers thématiques portés à l'échelle du Pays : le tourisme et les activités de pleine nature.

### **1- ANIMATION ET SUIVI DES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT :**

- Coordination et suivi des programmations annuelles Etat, Région et Département :

- **Etat / Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026 :**

- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) est entré en vigueur en décembre 2021.
- Une troisième maquette financière a été approuvée en 2023. **81 projets** ont ainsi bénéficié d'aides de l'Etat cette année pour un total de **3 361 659 €** :
  - **53 projets** ont été soutenus via la **DETR** pour un total de **1 752 397 €**, parmi lesquels : la construction d'un centre de loisirs sans hébergement (2<sup>nd</sup>e tranche) par la CC Sor et Agout à Dourgne, l'aménagement d'une piste de pumptrack sur la base de loisirs Aquaval à Lautrec par la CC Lautrecois-Pays d'Agout, la création d'une micro-fole à Saint-Sulpice par la CC Tarn Agout, la requalification de l'ancienne trésorerie en poste de police municipale à Saint-Sulpice, la construction de nouveaux vestiaires au stade du Rec à Damiatte, la construction d'un bar multiservices à Escoussens, ... ;
  - **1 opération** a été accompagnée via la **DSIL** pour un total de **347 681 €** : la rénovation et l'extension de l'école (1<sup>nd</sup>e tranche) de Soual ;
  - **13 projets** de rénovation énergétique de bâtiments publics, de modernisation de l'éclairage public et de renaturation de cours d'école ont bénéficié du **Fonds Vert** pour un montant de **402 892 €** ;
  - **13 opérations** liées à l'assainissement et à la distribution d'eau potable ont été subventionnées par **l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**, pour un total de **426 499 €** ;
  - Enfin, **4 projets** ont été aidés sur les crédits de **l'Agence Nationale du Sport (ANS)**, soit dans le cadre du programme « Equipements sportifs de proximité », soit au titre de la rénovation énergétique.
- 2023 a également vu l'élaboration et la signature de **trois conventions-cadres Petites Villes de Demain (PVD)** valant ORT : Puy-laurens (juin 2023), Saint-Sulpice et Lavaur (décembre 2023).



- **Région / Contrat Occitanie Pyrénées-Méditerranée 2022-2028 :**
  - L'année 2023 a d'abord été marquée par la **mise au point** et la **validation du Contrat Territorial Occitanie du Pays de Coccagne** qui a été approuvé par la Commission Permanente régionale du 09/06/2023 et officiellement signé en novembre 2023.
  - **Une douzaine d'opérations** ont bénéficié du soutien du Conseil Régional, pour un montant d'aides de **280 415 €** :
    - en matière d'espaces publics : désimperméabilisation de la place du 19 mars 1962 à Servières, création d'une halle couverte sur la place du Rivet à Saix, la création de deux aires de jeux à Soual ;
    - en matière de rénovation énergétique : audit énergétique de 18 bâtiments communaux à Lavaur, rénovation thermique des écoles de Massaguél et de Soual, rénovation des bâtiments communaux à Saint-Lieux-lès-Lavaur ;
    - en matière d'équipements sportifs : création de locaux pour la Maison Sport Santé à Lavaur, construction des vestiaires du Rec (1<sup>ère</sup> tranche) à Darniatte.
  - Dans le même temps, le PETR a pris une part active dans le **dispositif Bourgs-Centres Occitanie** :
    - 5 des 6 communes titulaires d'un Contrat BCO 1<sup>ère</sup> génération (Saint-Sulpice, Puylaurens, Saix, Lavaur et Sémalens) sont parvenues à finaliser leur avenant 2022-2029 et la dernière, Soual, s'apprête à déposer le sien ;
    - 5 nouvelles communes ont décidé de s'engager dans la démarche : Cug-Toulza, Dourgne et Viviers-lès-Montagnes (Sor et Agout), Lautrec et Vielmur (Lautrécois-Pays d'Agout).
- **Département / Contrats Atouts Tarn 2021-2023 :**
  - **125 opérations** ont bénéficié, sur le territoire, du soutien financier du Département, à travers ses différents dispositifs d'intervention.
  - Les subventions départementales dépassent légèrement les **2 700 000 €** sur l'année 2023.

- Animation et gestion des programmes européens :

- **Programme Leader 2014-2022 :**
  - L'année 2023 a permis de solder la programmation et l'engagement des crédits du programme 2014-2022. **3 nouveaux et derniers dossiers** ont été sélectionnés, via 2 consultations écrites (mars et décembre 2023), pour un total FEADER de **89 414 €** : implantation de pontons sur la base de loisirs Les Etangs à Saix, modernisation des équipements petite enfance de la CCSA à Saix, ingénierie 2023.
  - Au global, depuis fin 2016, le programme Leader 2014-2022 aura permis d'accompagner **49 opérations** pour un total de **2 916 764 €** de FEADER. Cela représenté un **taux de consommation de 97,4%** de l'enveloppe des 2 994 870 € attribuée au GAL.
  - L'année 2023 a également été mise à profit pour faire progresser les paiements. **9 dossiers** ont ainsi pu être soldés. Cela porte à 17 le nombre de projets payés, pour un total de **908 231 €** de FEADER, soit 30% de la maquette globale. 21 demandes de paiement sont actuellement en attente de paiement par les services de la Région. Il restera 10 dossiers de paiement à constituer d'ici fin juin 2024.



▪ **Programme Leader 2023-2027 :**

- En parallèle, l'année 2023 aura permis d'effectuer d'importantes avancées vers le conventionnement avec la Région pour la mise en route du programme Leader 2023-2027.
  - La candidature - portée en partenariat entre le PETR (chef de file) et la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et déposée fin octobre 2022 - a été retenue par la Région lors de la Commission Permanente du 09/02/2023 et une enveloppe FEADER de 2 912 680 € a été attribuée au territoire.
  - Un dialogue s'est engagé entre la Région et le GAL au mois d'août 2023, qui a permis de stabiliser la stratégie territoriale, le contenu des fiches-actions et la ventilation de la maquette financière. La signature de la nouvelle convention devrait intervenir dans le courant de l'année 2024, et la programmation des dossiers débuter en suivant. 7 pré-demandes ont pour l'instant été déposées, pour un montant FEADER sollicité de 248 791 €.
- **OS 5 FEDER 2023-2027 :**
- Le PETR du Pays de Cocagne fait partie des 58 territoires retenus par la Région Occitanie pour une Approche Territoriale Intégrée (ATI) sur l'Objectif Spécifique 5 du Programme Régional FEDER-FSE+ 2021-2027.
  - Le Comité de Pilotage de l'ATI a été installé officiellement au mois de mai 2023.
  - Aucun dossier n'a pour l'instant été sélectionné mais 3 dossiers ont fait l'objet d'un pré-dépôt auprès de la Région : projet de maison de santé pluridisciplinaire de Puylaurens porté par la CCSA, projet de pôle enfance à Vielmur-sur-Agout porté par la CCLPA, projet de maison familiale de vacances à Vénès porté par la SAS Le Domaine de Lalande. Et un dernier pré-dossier est en cours de constitution concernant le complexe cinématographique de Lavaur.

**2- ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS LOCAUX :**

- En 2023, le PETR a apporté un appui technique et administratif direct à une cinquantaine de maîtres d'ouvrage différents : notes de cadrage financier, recherche de financements, montage de dossiers de demande d'aide, ...
- Dans le détail, les porteurs accompagnés ont été :
  - au niveau des collectivités :
    - CCSA : communes de Aguts, Bertre, Cambounet-sur-le-Sor, Cuq-Toulza, Dourgne, Escoussens, Lescout, Massaguel, Maurens-Scopont, Péchaudier, Puylaurens, Saint-Affrique-lès-Montagnes, Saint-Germain-des-Prés, Saix, Sémalens, Soual, Verdalle, Viviers-lès-Montagnes ;
    - CCLPA : communes de Cabanès, Cuq, Fiac, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Laboulbène, Lautrec, Montdragon, Montpinier, Moulayrès, Prades, Puycalvel, Teyssode, Vielmur-sur-Agout, Viterbe ;
    - CCTA : communes d'Ambres, Azas, Garrigues, Lavaur, Massac-Séran, Saint-Sulpice, Teulat, Villeneuve-lès-Lavaur, Viviers-lès-Lavaur.



- au niveau des socio-professionnels : Association Aide Familiale Populaire (projet de résidence partagée à Labastide-Saint-Georges), Cécile PITTOIS (projet artistique territorial), Emeline COULON (projet de MAM à Viviers-lès-Montagnes), MJC de Saix, ...

### **3- PILOTAGE DES DOSSIERS THÉMATIQUES STRUCTURANTS (TOURISME, RANDONNEES) :**

#### Développement touristique :

- L'année 2023 a vu les réalisations suivantes :
  - la mise à jour et la réédition du **magazine de destination** du Pays de Cocagne (9 000 exemplaires édités) ;
  - la création et l'impression de **cinq nouvelles fiches rando** : « Retenue de Briax » (Belcastel), « Boucle de la Garrigue » et « Boucle des Pyrénées » (Aguts), « Les Trois Ruisseaux » (Dourgne) et « Lou Cami de Viviers » (Viviers-lès-Montagnes) ;
  - la coordination d'une nouvelle ligne de **produits dérivés** aux couleurs du Pays de Cocagne (bonbons au miel, sachets de graines de pastel, timbres personnalisés, cartes postales, porte-clés ruban, mugs, ...) pour les boutiques des 3 offices de tourisme ;
  - la réalisation d'une **nouvelle campagne multimédia (17 reportages photos + 3 vidéo drones)**, réalisée par l'agence Raynaud Photo (Gaillac) ;
  - la **maintenance et l'animation du site web [www.lepaysdecocagne.fr](http://www.lepaysdecocagne.fr)** (20 000 visiteurs sur l'année 2023) **et des comptes sociaux** du Pays (Facebook, Instagram) ;
  - l'organisation des **premières Rencontres des prestataires touristiques du Pays de Cocagne** à Lautrec, le 10 mai 2023. Une centaine de participants : 55 prestataires du Laurécinois-Pays d'Agout, 27 de Tarn Agout et 16 de Sor et Agout ;
  - la participation au **salon grand public Occ'ygène** au MEET de Toulouse, du 31 mars au 2 avril 2023, en partenariat avec Tarn Tourisme. 10 000 visiteurs accueillis au total sur le salon, dont 560 sur le stand du Pays de Cocagne ;
  - la participation aux travaux de l'**atelier « Cadre de vie et Tourisme » du CODEV de l'A69** ;
  - la mise en place et l'animation d'un groupe de travail, avec les services des 3 EPCI, l'**approfondissement des mutualisations de missions et de moyens à l'échelle du PETR.**

#### Valorisation de la randonnée pédestre :

- En accord avec les 3 communautés de communes, un stagiaire a été recruté pour établir un diagnostic de l'ensemble des sentiers de randonnée existant sur le Pays de Cocagne et formuler des préconisations d'amélioration.
- Louis MOREL, étudiant en Master 1 « Gestion des Territoires et Développement Local » à l'Université de Montpellier, a rejoint le PETR pour un stage de 5 mois, entre mi-mars et mi-août 2023.



- Au final, le stage s'est concrétisé par les résultats suivants :
- Mise au point d'une méthodologie de recueil des données, avec l'appui des services du Département du Tarn ;
  - Relevé terrain des 26 sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
  - Alimentation de la base de données Géotrek Admin ;
  - Rédaction et remise d'un dossier de préconisations à chaque gestionnaire de sentiers (CCTA, CCLPA, communes du territoire Sor et Agout) ;
  - Identification de portions de sentiers permettant de créer des jonctions entre les itinéraires existants et de configurer un possible Tour de Pays.





## II. L'ANALYSE DES RÉSULTATS 2023

### A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Euros	2022	2023	ECART 2023/2022
Charges à caractère général	89 063,04 €	52 944,29 €	-36 118,75 €
Charges de personnel	156 805,92 €	155 252,26 €	-1 553,66 €
Autres charges de gestion courante	601,43 €	621,73 €	20,30 €
Autres charges fonctionnement courant			
Atténuations de produits			
Charges fonctionnement courant	246 470,39 €	208 818,28 €	-37 652,11 €
Charges exceptionnelles			
Charges fonctionnement hors intérêts	246 470,39 €	208 818,28 €	-37 652,11 €
Intérêts			
Charges de fonctionnement	246 470,39 €	208 818,28 €	-37 652,11 €

**Charges à caractère général : - 36K€**

L'écart 2023/2022 provient essentiellement de la manifestation Fil bleu.



## B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Euros	2022	2023	ECART 2023/2022
<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>255 137,67 €</b>	<b>205 003,71 €</b>	<b>-50 133,96 €</b>
EPCI	102 723,00 €	103 057,50 €	334,50 €
Europe (LEADER)	91 910,11 €	35 364,09 €	-56 546,02 €
Région	35 700,56 €	41 778,12 €	6 077,56 €
Département	24 804,00 €	24 804,00 €	0,00 €
<b>Produits des services</b>	<b>3 901,65 €</b>	<b>2 006,30 €</b>	<b>-1 895,35 €</b>
<b>Autres produits de gestion</b>	<b>1,90 €</b>	<b>1,60 €</b>	<b>-0,30 €</b>
<b>Atténuations de charges</b>	<b>12 310,66 €</b>		<b>-12 310,66 €</b>
Produits de fonctionnement courant	271 351,88 €	207 011,61 €	-64 340,27 €
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>27 334,93 €</b>	<b>27 334,93 €</b>
Produits de fonctionnement	271 351,88 €	234 346,54 €	-37 005,34 €

### Dotations, subventions et participations : - 50 K€

- En 2022, encaissement de l'aide Leader concernant la stratégie de communication : - 58,59 K€

### Produits des services : - 1,9 K€

- En 2022, recettes manifestation Fil Bleu : - 2,02 K€
- Refacturation produits boutique aux C/C : + 0,12 K€

### Atténuations de charges : indemnités journalières maladie

**Produits exceptionnels** : Régularisation en 2023 de l'écriture passée en 2020 pour le rattachement de la subvention Leader de l'exercice 2019.

COLLECTIVITES MEMBRES DU PETR DU PAYS DE COCAGNE	Cotisation 2022		Cotisation 2023	
	Population INSEE 2022	Montant	Population INSEE 2023	Montant
C/C LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT	14737	22 106 €	14689	22 034 €
C/C TARN-AGOUT	30178	45 267 €	30357	45 536 €
C/C SOR ET AGOUT	23567	35 351 €	23659	35 489 €
<b>TOTAL</b>	<b>68482</b>	<b>102 723 €</b>	<b>68705</b>	<b>103 058 €</b>



### C. LES DEPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

#### FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

Euros	2022	2023
Dépenses d'équipement	0,00 €	1 414,80 €
Dont dépenses directes d'équipement	0,00 €	0,00 €
Dont dépenses indirectes		
Opérations pour compte de tiers		
Dépenses financières d'investissement		
Remboursement anticipé		
Dépenses d'investissement hors annuité en capital	0,00 €	1 414,80 €
Financement de l'investissement	24 881,49 €	27 255,20 €
EPARGNE NETTE	24 881,49 €	25 528,26 €
Ressources propres d'investissement	0	1 726,94
Dont FCTVA		1 726,94
Dont Produits de cessions		
Subventions		
Emprunt		
Variation de l'excédent global	24 881,49 €	25 840,40 €

Acquisition d'un ordinateur



**D. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ET DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT**

Correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêt qui est affectée à la couverture de la dette et des équipements bruts.

Epargne de gestion moins les charges d'intérêt : cette épargne est affectée à la couverture des dépenses d'investissement.

Epargne brute après déduction des remboursements du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

Euros		2 022	2 023
-	Produits de fonctionnement courant	271 351,88 €	207 011,61 €
=	Charges de fonctionnement courant	246 470,39 €	208 818,28 €
	<b>EXCEDENT BRUT Courant (EBC)</b>	<b>24 881,49 €</b>	<b>-1 806,67 €</b>
	Solde exceptionnel	0,00 €	27 334,93 €
=	Produits exceptionnel	0,00 €	27 334,93 €
-	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
=	<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>24 881,49 €</b>	<b>25 528,26 €</b>
-	Intérêts		
=	<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>24 881,49 €</b>	<b>25 528,26 €</b>
-	Capital		
=	<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>24 881,49 €</b>	<b>25 528,26 €</b>

**En 2023, l'épargne nette est positive grâce au produit exceptionnel de 27 334,93 €.**



### III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

#### A. L'EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

##### a. Charges à caractère général

- Développement touristique : ci-après les actions proposées par la Commission Tourisme du PETR pour l'année 2024 :
  - **Mise en œuvre d'une communication digitale mutualisée, sous bannière du Pays de Cocagne** : abandon progressif des supports locaux au profit d'un portail web unique ([www.lepaysdecocagne.fr](http://www.lepaysdecocagne.fr)) et de comptes sociaux communes (Facebook, Instagram, YouTube)
  - **Refonte et harmonisation de la gamme des éditions papier** :
    - Elaboration d'un **magazine de séduction** « Pays de Cocagne » ;
    - Conception de flyers thématiques (ex : randonnée, patrimoine, lieux de baignade et loisirs, restaurants, hébergements, marchés et produits locaux, ... ) ;
    - Création de brochures de découverte des principaux villages, sous un habillage graphique Pays de Cocagne ;
    - Edition d'un catalogue des visites de groupes et d'un catalogue des visites scolaires à l'échelle du Pays de Cocagne ;
  - **Nouvelle campagne de production de contenus multimédia** (photos et vidéos) et reconduction de la licence du **logiciel Pivigo** pour la gestion de la photothèque partagée ;
  - Organisation des **2èmes Rencontres des prestataires touristiques du Pays de Cocagne** et de **deux éducateurs** sur les ailes de saison (printemps et automne) ;
  - Conception et diffusion d'éléments de PLV (**présentoirs**) auprès des communes et des prestataires touristiques ;
  - Participation à la **2<sup>nd</sup>e édition du Salon Occ'ygène à Toulouse (1<sup>er</sup> au 3 mars 2024)** ;
  - **Achat d'espaces publicitaires** sur les réseaux sociaux et les moteurs de recherche ;
  - Relance du **programme d'animations numériques** auprès des prestataires locaux ;
  - Poursuite des réflexions sur les opportunités de mutualisation de missions et de moyens à l'échelle du Pays.
- Autres charges générales :
  - Convention de **mise à disposition de locaux et de matériel** de la Communauté de Communes Tarn-Agout.
  - **Frais de fonctionnement et de mission** pour le personnel du PETR (3 ETP).



**b. Charges de personnel**

- Dépenses de **personnel salarié du PETR** du Pays de Cocagne :
  - Poste de coordinateur (Yannick LEVADE) : 1 ETP ;
  - Poste de chargé de mission fonds européens (Erwan DUBOIS) : 1 ETP
  - Poste de chargé de mission tourisme (Florian CALMÈS) : 1 ETP.
  
- **Stage d'un étudiant en Master 1 de début avril à début août 2024 (4 mois) sur l'offre de randonnées du territoire** : gratifications et frais de déplacement.

**B. L'EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT**

Le montant de la **contribution des Communautés de Communes membres du PETR** du Pays de Cocagne par habitant devra être déterminé. Conformément aux statuts du Syndicat, la contribution sera calculée sur la population totale INSEE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 répartie comme suit :

COLLECTIVITES MEMBRES DU PETR DU PAYS DE COCAGNE	Cotisation 2023		Cotisation 2024	
	Population INSEE 2023	Montant	Population INSEE 2024	Montant
C/C LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT	14689	22 034 €	14644	21 966 €
C/C TARN-AGOUT	30357	45 536 €	30603	45 905 €
C/C SOR ET AGOUT	23659	35 489 €	23777	35 666 €
<b>TOTAL</b>	<b>68705</b>	<b>103 058 €</b>	<b>69024</b>	<b>103 536 €</b>

Montant par habitant de la cotisation 2023

1,50 €

Montant par habitant de la cotisation 2024

1,50 €

**Il est proposé de maintenir le niveau de cotisation par habitant à 1,50 €**

Les ressources seront complétées par les **subventions d'ingénierie sollicitées auprès du Département du Tarn, de la Région Occitanie et des programmes Leader 2014-2022 et 2023-2027.**

**C. LES HYPOTHESES D'INVESTISSEMENT**

Il n'est pas prévu d'investissement sur l'exercice 2024.



DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES

# PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE COCAGNE

Espace Ressources – Rond-Point de Gabor – 81370 ST-SULPICE-LA-POINTE

☎ : 05.63.41.89.12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 29 MARS 2024

**NOMBRE DE MEMBRES :** Afférents au Comité Syndical : 18 En exercice : 18  
Qui ont pris part à la délibération : 11 Nombre de procurations : 03

**DATE DE CONVOCATION :** 21 mars 2024 **DATE D’AFFICHAGE :** 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-neuf mars à neuf heures, le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne, légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Lavaur sous la présidence de M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président, en l'absence de M. Bernard CARAYON, Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne, empêché.

### Délégués présents avec voix délibérative :

COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES	DELEGUES TITULAIRES OU SUPPLEANTS
C/C LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT	M. Thierry BARDOU (Titulaire)
C/C SOR ET AGOUT	M. Francis CESCATO (Titulaire) Mme Annette VEITH (Titulaire) M. Roland SABARTHES (Suppléant) M. Bernard PINEL (Suppléant)
C/C TARN-AGOUT	M. Gérard PORTES (Titulaire) M. Christian JOUVE (Titulaire) M. Gilles CORMIGNON (Titulaire) Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire) M. Jean-Paul ROCACHÉ (Titulaire) M. Didier BELAVAL (Titulaire)

### Délégués titulaires appelés à siéger absents et excusés :

- C/C LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT : M. Mathieu FAU (*pouvoir à M. Thierry BARDOU*), Mme Judith AJCHENBAUM et M. Jean-Jacques AYRAL.
- C/C SOR ET AGOUT : Mme Dominique COUGNAUD, M. Michel ORCAN (*pouvoir à M. Francis CESCATO*), M. Jean-Louis HORMIERE et M. Sylvain FERNANDEZ.
- C/C TARN-AGOUT : M. Bernard CARAYON (*pouvoir à M. Jean-Paul ROCACHÉ*) et M. Emmanuel DAVID.

**Secrétaire de séance :** M. Gilles CORMIGNON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2024**

**OBJET DE LA DELIBERATION :** PARTICIPATION DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE COCAGNE A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION DU TARN POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT COUVRANT LES RISQUES FINANCIERS ENCOURUS PAR LES COLLECTIVITES EN VERTU DE LEURS OBLIGATIONS A L'EGARD DU PERSONNEL POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2028

(**DELIBERATION N° DL-2024-05**)

M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président, explique à l'Assemblée que tous les 4 ans le Centre de gestion du Tarn propose aux collectivités adhérentes de participer à la consultation qu'il organise dans le cadre d'un contrat groupe collectif couvrant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux.

Comme précédemment, le conseil d'administration du Centre de gestion a pris la décision de mettre en place un nouveau contrat groupe ouvert, à adhésion facultative, comme il le fait périodiquement depuis 1991, au bénéfice des collectivités tarnaises. Ce nouveau contrat prendra effet au 01/01/2025 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31/12/2028.

Dans cette optique, et compte tenu de l'estimation prévisionnelle du marché à conclure, le Centre de gestion a décidé d'engager une vaste consultation avec publicité de niveau européen afin de nous faire bénéficier du meilleur rapport qualité/coût possible.

Eu égard à la complexité de la mise en concurrence de ce type de contrats, le Centre de gestion du Tarn propose de négocier une telle police d'assurance pour notre compte. Cela nous permet, d'une part, de nous dispenser d'organiser notre propre procédure de mise en concurrence et, d'autre part, de protéger notre collectivité avec un contrat d'assurance groupe ouvert.

Le Centre de gestion du Tarn veillera à ce que le contrat qui ressortira de la consultation et de la négociation opérées permette de bénéficier d'avantages similaires ou pour le moins au plus proche de ceux dont les collectivités adhérentes à l'actuel contrat groupe disposaient, et à ce que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Cocagne puisse profiter de ces conditions, si nous le souhaitons. En tout état de cause, nous disposerons de la liberté la plus totale de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues ne nous satisfont pas.

Le Comité Syndical ainsi informé,

- Vu les articles L. 5741-1-II, L. 5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
- Entendu l'exposé de M. Gérard PORTES, 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- **DECIDE** d'adhérer, le cas échéant, au « contrat groupe ouvert à adhésion facultative » que le Centre de gestion du Tarn se propose de souscrire avec une prise d'effet au 01/01/2025, pour une durée de quatre ans.
- **CHARGE** le Centre de gestion du Tarn de négocier la conclusion de ce contrat, le PETR du Pays de Cocagne se réservant expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.
- **PRECISE** que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard des agents affiliés tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC dans les conditions suivantes :
  - **Agents affiliés CNRACL** : décès, accidents de service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.
  - **Agents non affiliés à la CNRACL** : accidents du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.
- **PRECISE** que le PETR du Pays de Cocagne souhaite disposer des résultats de la consultation du marché qui précèdera la souscription du contrat groupe.
- **AUTORISE** M. le Président à transmettre au Centre de gestion du Tarn les fiches statistiques relatives à la sinistralité de la collectivité en ce qui concerne l'absentéisme de son personnel pour les quatre dernières années (2021 à 2024).
- **HABILITE** M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Lavar, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Président**

**Bernard CARAYON**



**Le secrétaire de séance**

**Gilles CORMIGNON**

